

2 - qu'en application de l'article L.300.2 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable à la révision du PLU sera organisée suivant les modalités suivantes :

- publication d'articles dans la presse locale ;
- mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques ;
- organisation de deux réunions publiques ;

3 - qu'il convient de demander l'association des Services de l'État conformément à l'article L.123.7 du Code de l'Urbanisme,

4 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du POS valant transformation en PLU ;

5 - de solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la révision du PLU une dotation, conformément à l'article L 121.7 du Code de l'Urbanisme ;

6 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré (*chapitre 23.article.213*).

Conformément aux articles L.123.6 et L.121.4 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet, et notifiée :

- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- aux maires des communes limitrophes,
- à la Communauté de communes du canton de Ribiers Val de Méouge,
- A l'Institut National des Appellations d'Origines ;
- Au Centre Régional de la Propriété forestière ;
- Au président du syndicat Mixte du PNR des Baronnies ;
- Au président de la communauté de communes de La vallée du Jabron ;

Conformément à l'Article L121-5, les associations agréées d'usagers et de protection de l'environnement pourront être associées à leur demande.

Conformément à l'article R.123.25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour ampliation.

Le Maire,

Caroline YAFFEE



Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature on the left, initials 'mf' in the center, and a signature over the official seal on the right.